

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
COMITE DE POLE
PETR PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 31 MARS 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	26	26

L'an deux mille vingt et un, le trente-et-un mars à vingt heures trente, le comité de pôle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en comité de pôle, en salle 2 de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à LUNEVILLE ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de **Philippe DANIEL**, Président.

Présents : **Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Murielle GRIFFOUL-COLOTT, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Dominique GEORGE, Christian GEX, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Pascal PLUMET, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Sabrina VAUDEVILLE.**

Excusés : René WAGNER remplacé par Didier BOURDON, Rose-Marie FALQUE remplacée par Sabrina VAUDEVILLE, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER, Laure VOURION remplacée par Francine GARNIER.

Voix consultatives : Excusés Mme Sophie LEHE, M. Claude RICHARD

Monsieur Pierre Jean COURBET a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : 2021-026

Objet : TOURISME : CONVENTION AVEC ASSOCIATION VAL DE MORTAGNE

Projet de convention jointe en annexe

La Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois est actuellement composée de quatre bureaux d'information touristique : Lunéville, Baccarat, Saint-Sauveur et Magnières.

La convention avec l'association Val de Mortagne et la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Il est rappelé que l'ancienne gare de Magnières proposant une activité de vélorail, depuis de nombreuses années, accueille plus de 12 000 personnes chaque année et se situe à proximité du camping et de gîtes insolites, projet accompagné par les fonds européens LEADER. La salariée trilingue de l'association assure des missions de conseiller en séjour pendant la haute saison et ce lieu participe à l'harmonisation de l'information touristique et à la collecte des données statistiques pour le territoire.

L'ensemble des obligations relevant de notre labellisation d'Office du Tourisme catégorie 2 sont respectées. Les modalités de remboursement des frais du bureau et de la sollicitation potentielle de la salariée sont identiques à celles pratiquées pour les autres bureaux d'informations touristiques.

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Vice-président et vu son rapport,
Après avis favorable du Bureau du Pôle, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention 2021-2022-2023 ses annexes, les avenants ainsi que toutes pièces nécessaires, avec l'Association Val de Mortagne définissant le cadre, les objectifs, les moyens dans la réalisation des missions de la régie MAISON DU TOURISME DU PAYS DU LUNEVILLOIS,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche utile à leur mise en œuvre,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021 annexe de la Maison du Tourisme, Régie dotée de la seule autonomie financière et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le président, Philippe DANIEL

